

5 octobre 1987 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de la cérémonie d'entrée de René Cassin au Panthéon, notamment sur l'importance de son oeuvre en matière de droits de l'homme, Paris, lundi 5 octobre 1987.

Madame,

- Mesdames et messieurs,

- Il est des hommes illustres pour avoir incarné la douleur ou la gloire d'une époque. Il en est d'autres dont la grandeur est d'avoir su anticiper sur leur temps, en y semant les germes du futur. René Cassin est de ceux-là.

- L'hommage rendu aux premiers nous confronte à l'histoire, le message des seconds annonce l'avenir. Il est juste que la communauté nationale se rassemble, comme elle le fait ici ce soir, pour célébrer et les uns et les autres, nos légendes du siècle et nos vivantes leçons.

- Il y a cent ans jour pour jour, naissait celui qui devait attacher son nom à la déclaration universelle des droits de l'homme, présider la Cour européenne des droits de l'Homme et se voir décerner le Prix Nobel de la Paix. En transférant aujourd'hui ses cendres dans le sanctuaire de notre mémoire collective `Panthéon`, la France n'accomplit pas seulement une oeuvre de piété, elle s'interroge sur ce qu'il est permis aujourd'hui d'espérer pour demain, et plus encore sur ce qu'il lui reste à faire pour prolonger la voie ouverte par René Cassin, professeur d'espoir.

- Il faut souvent du temps pour que les hommes de patience et de prémonition acquièrent leur stature, aux yeux de la postérité. Et pourtant une dizaine d'années aura suffi pour que René Cassin, mort en 1976, occupe sa juste place. La raison en est simple. Si son oeuvre et son nom prennent à si brève distance une valeur de symbole, c'est que de son vivant, déjà cette dimension lui était reconnue. Le professeur René Cassin, homme de doctrine engagé dans l'action au service d'une idée, n'aura pas quitté pendant sa longue vie les premières lignes du combat pour le droit.\

Nous connaissons tous les hautes fonctions officielles assumées par René Cassin, dans la dernière fraction de son âge. Président de l'alliance israélite universelle en 1943, vice-président du Conseil d'Etat de 1944 à 1960, président de la Commission des droits de l'homme des Nations unies de 1955 à 1956, membre du Conseil constitutionnel dès 1960, président de l'Académie des sciences morales et politiques en 1962. J'arrête ici cette liste, elle ne suffit pas à dire l'essentiel de ce que fut celui qui choisit d'intituler ses souvenirs "Les hommes partis de rien".

- René Cassin naquit à Bayonne, le 5 octobre 1887, d'une longue lignée de juifs français. Il aimait à se désigner lui-même comme "l'homme des trois frontières". L'Allemagne, par son arrière grand-père maternel, Samuel Dreyfus, originaire d'Alsace, l'Espagnole puisque né à Bayonne, l'Italienne car Nice fut le berceau de sa famille paternelle, et c'est là qu'il fit ses premières études. Il avait sept ans quand le capitaine Dreyfus fut déporté à l'Île du Diable, cette "cruelle offense". Enfance sereine malgré tout, enfance studieuse. En 1914, il devint docteur en droit et se prépara tout naturellement à l'agrégation.

- Juillet 1914 va tout bouleverser. Le voilà qui monte à Paris. A peine descendu du train, le 31 de ce mois, avec son camarade d'études, Paul Ramadier, avocat et journaliste à "l'Humanité"

qu'avait fondé Jaurès dix ans plus tôt, il remonte la rue Montmartre, quand les cris "on l'a tué, on l'a tué" les surprennent en chemin. Oui, on avait tué Jaurès. Le lendemain, mobilisation générale, le 2 août il est incorporé, le 12 octobre de la même année en pleine bataille de la Meuse, le Caporal René Cassin est éventré par une balle explosive et cependant sauvé.

- L'homme de paix a découvert l'état de guerre. Le professeur va devenir un militant. De ce moment date la coïncidence d'un destin et d'une vocation. Il importe de le rappeler. Le serviteur de la paix et du droit a été un serviteur de son pays. Décoré de la croix de guerre ainsi que de la médaille militaire avec citation à l'ordre de l'Armée, cet internationaliste convaincu fut et restera un patriote intransigeant, ce champion de la paix a vu et reverra la guerre de près. Comment ne pas penser, devant des exemples comme le sien, à la célèbre phrase de Jaurès, quitte à l'inverser, "Un peu de patriotisme éloigne de l'internationalisme mais beaucoup y conduit".

- Démobilisé, René Cassin ne se désengage pas. Poursuivant son enseignement, il se fixe pour tâche de "donner droit" à réparation aux mutilés, veuves et orphelins de guerre. C'est ainsi qu'il fut, au sortir de la guerre, l'un des fondateurs de l'Union fédérale des anciens combattants. D'une association de camarades, désireux de guérir des souffrances, il construira avec eux, une fédération morale des esprits, à l'intérieur et par delà les frontières, sur le thème : "réparer le passé, préparer l'avenir".

Dès 1920, René Cassin a l'idée - qui n'est paradoxale qu'en apparence - de mettre les victimes de guerre `1914-1918` des deux camps au service de l'organisation de la paix. Il s'efforce de donner un caractère universel à l'Union des anciens combattants. Il tourne naturellement les yeux vers Genève, siège de la nouvelle Société des Nations `SDN`, où la résolution pacifique des conflits et l'organisation rationnelle de la vie internationale sont mises au banc d'essai. Il y représentera la France jusqu'en 1938 aux côtés d'Herriot, de Briand, de Paul-Boncour, de bien d'autres encore. Mais la haine de la haine ne suffit pas. On ne guérit pas de la guerre avec des exorcismes. René Cassin nommé délégué de la France à la Société des Nations veillera à doubler la prédication humanitaire d'une solide technique juridique sans quoi l'exigence ne peut déboucher sur une solidarité authentique.

- Le droit international s'était jusqu'alors attaché à organiser la société des Etats. René Cassin fait partie de ceux qui s'efforcent de subordonner les rapports entre Etats à la primauté de l'individu. Dès 1930, par exemple, invité à donner un cours à l'Académie de droit international de La Haye, il refuse la prééminence de la nationalité sur le domicile car cela dissimule, dit-il, rien moins que la toute puissance de l'Etat sur l'individu. Le seul régime démocratique serait pour lui, celui qui assurerait en priorité la défense des droits de l'homme en tant que tel, qu'il soit originaire du pays où il vit ou qu'il soit étranger. "Personne écrivait-il, personne ne nie le caractère élevé du lien d'allégeance politique constitué par la nationalité mais on ne saurait cependant, continue-t-il, le spiritualiser au point de le comparer à un lien confessionnel" et il complète sa pensée : "Le lien de la nationalité n'est pas un lien unique entre les membres d'une nation, il y en a d'autres plus élémentaires, la maison, la commune ou la cité".

- Il suggérait ainsi que la souveraineté étatique ne fût plus sur terre la loi suprême, mais que l'individu fût reconnu comme un sujet de droit international. Imaginons, mesdames et messieurs, le courage et la lucidité qu'il fallait pour opposer ce principe moral et juridique aux déchaînements des mystiques nationalistes de l'Europe d'avant guerre.

Cependant, la montée des fascismes et des systèmes totalitaires submergeait alors la plus grande partie de l'Europe. Face à l'organisation des bourreaux, il était nécessaire que les défenseurs de la paix fussent aussi bien pourvus.

- René Cassin n'avait jamais été un inconditionnel de la négociation à n'importe quel -prix. En 1933 lorsqu'à Genève le sieur Berhneim, juif de Haute-Silésie, fut appelé à comparaître devant le Conseil de la Société des Nations pour porter plainte, je cite : "contre les pratiques odieuses et barbares des hitlériens à l'égard de leurs propres compatriotes réfractaires au régime" et que le ministre Goebbels se leva en pleine assemblée générale et dit : "Messieurs, charbonnier est maître chez soi. Nous sommes un Etat souverain et tout ce qu'a dit cet individu ne vous regarde pas. Nous faisons ce que nous voulons de nos socialistes, de nos pacifistes et de nos juifs et nous

n'avons à subir de contrôle ni de l'humanité, ni de la SDN", René Cassin comprit alors que les fauves étaient à l'affût et qu'il était urgent de leur opposer autre chose que des projets de résolution.

- Alors il sonne l'alarme. Inlassablement. Ceux qui taxent d'angélisme tout homme épris de paix, et de dangereux rêveur, les partisans du désarmement et des systèmes de sécurité collective, trouveront profit à se rappeler que cet apôtre du droit international prédisait en 1937 que la guerre serait mondiale, qu'il dénonçait l'illusion de Munich et qu'il refusa de remettre les pieds à la Société des Nations, proclamant en 1939 que la guerre qui venait d'éclater serait la croisade des droits de l'homme contre la coalition des états léviathan.

- Mesdames et messieurs, un esprit de cet trempe n'est pas à la remorque de l'événement, il le devance. On ne s'étonnera donc pas de le voir, lui qui n'a pu capter le jour même l'appel du 18 juin 1940, prendre dès le 20 juin, de la Côte basque où il se trouve, la décision de rallier l'Angleterre et le général de Gaulle. Il arrive à Londres le 28 au soir, et se présente dès le lendemain matin, à Saint-Stephens au chef de la France Libre. On connaît ce récit, cent fois rapporté, qui éclaire une page de notre histoire. Je le rappelle cependant. Au quartier général de la France libre, les représentants des corps constitués ne se bousculaient pas ou pas encore.

"Général, dit-il, j'arrive de Bordeaux directement pour répondre à votre appel du 18 juin que je ne connais que par ouï-dire. Je suis juriste, professeur de droit, je suis aussi invalide d'infanterie de la guerre 14-18 `1914 - 1918`. Jugez-vous que mon concours puisse vous être utile ?"

"Vous tombez à pic ! répond Charles de Gaulle qui le charge aussitôt de rédiger le statut des forces françaises libres. Un bureau, une table de bois blanc, deux hommes face à face et ce dialogue devenu fameux. "Nous sommes bien, dit René Cassin, non une légion mais des alliés reconstituant l'armée française et visant à maintenir l'unité de la France ?" demande le Professeur - "nous sommes la France," répond le Général.

- Membre du "Conseil de défense de l'empire", puis Commissaire à la justice et de l'instruction publique", du "Comité national français", le premier en date des conseillers du chef de la France libre fut l'un de ceux qui contribuèrent à maintenir dans l'épreuve la continuité et l'esprit de la République.

- Devenu Chef du gouvernement provisoire de la République française, le général de Gaulle en novembre 1944, nomme René Cassin à la tête du Conseil d'Etat. Sans cesser de faire face avec l'indépendance d'esprit et le sens de l'équité qui étaient les siens aux lourdes obligations de sa charge le voilà de nouveau devant sa toile de Pénélope, la protection internationale des droits de l'homme.\

René Cassin est présent en 1945, comme délégué de la France auprès de Léon Blum à la conférence des quarante-quatre pays qui décident la création de l'Unesco et de fixer son siège à Paris.

- Il est présent en 1946 à Londres à la première Assemblée générale des Nations unies et on le retrouve aux côtés de Mme Eleanor Roosevelt en 1947 à la première session plénière de la commission des droits de l'homme. Sans elle, sans lui, la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948 ne serait pas ce qu'elle est : un décalogue du XXème siècle. Ou encore, d'après ses propres mots, je cite : "le premier mouvement d'ordre éthique que l'humanité organisée eût jamais adopté".

- Elle n'est pas "inter-gouvernementale" cette déclaration, elle n'est pas même "internationale", seulement destinée aux ressortissants des Etats appartenant aux Nations unies. C'est la marque de René Cassin : elle est "universelle" : destinée à tout homme, quelle que soit son origine, sa race, sa confession ou le régime politique dont il relève.

- Enoncer des droits n'équivaut pas à en garantir l'application. La déclaration est universelle mais non obligatoire. Il faut des échelons intermédiaires entre les individus objets de ces droits et la communauté des nations qui les a proclamés. Quel recours sinon pour l'homme opprimé, quel recours ? D'où l'idée de René Cassin que l'observance pour être effective doit être régionale, en regroupant les pays selon les affinités territoriales ou de civilisation. En aidant à la création de la Cour européenne des Droits de l'Homme puis à la signature de la convention européenne de sauvegarde. René Cassin a prêché l'exemple.\

saufgarde, René Cassin a prêté l'exemple.)

Nul ne peut sauter par-dessus son temps, mais pour nous orienter dans le nôtre, René Cassin nous offre la meilleure des boussoles. Le vœu moral d'hier est relayé par le fait technique d'aujourd'hui. En 1948, avant la décolonisation, ce que l'on appelle le tiers monde n'avait pas pris corps et les images de l'horreur, de l'oppression ou de la faim n'étaient pas encore quasi-instantanées et planétaires. A présent que la connaissance ou plutôt la vision des souffrances prend la vitesse des ondes hertziennes, et la mort des hommes les couleurs du vécu, comment s'étonner si le désir, le devoir d'intervenir, de secourir, de témoigner deviennent le fait non seulement des plus jeunes mais de tant et de tant des nôtres. Ce besoin d'assistance humanitaire traverse comme les images les frontières de l'idéologie, de la langue, de la censure et souvent des souverainetés étatiques. Parce qu'elle est celle de chaque homme, la souffrance relève de l'universel. Le droit des victimes à être secourues, dès lors qu'elles appellent au secours et secourues par des volontaires qui se veulent professionnellement neutres, dans ce qu'on a appelé, il y a peu, le "devoir d'ingérence" humanitaire dans les situations d'extrême urgence tout cela n'en doutons pas figurera un jour dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Tant il est vrai qu'aucun Etat ne peut être tenu pour le propriétaire des souffrances qu'il engendre ou qu'il abrite.

- Le droit des gens n'a jamais trop de mécanismes et de garanties d'application. Mais comment passer du dire au faire, comment un pacte international peut-il s'insérer dans l'ordre juridique interne des Etats ? Question toujours d'actualité. Y répondre demeure un souci permanent. Ce fut celui du Président Cassin. N'était-il pas en effet étrange qu'en sa personne un Français présidât la Cour européenne des droits de l'homme, chargée de veiller à l'application d'une convention que la France se refusait alors à ratifier. C'était bien le moins que la France s'imposât à elle-même les règles dont elle affirmait l'universalité. Le retard pris par notre pays fut heureusement comblé en 1973, lorsqu'à l'unanimité l'Assemblée nationale adopta le projet de ratification de la Convention européenne même si elle se fixait certaines limites puisque l'on n'acceptait ni la saisine de la Cour pour avis par le comité des ministres ni le recours individuel prévu par l'article 25 de la convention, René Cassin éprouvait douloureusement cette absence. C'est seulement en 1981 que notre pays eut à honneur, en levant ses dernières réserves, de faire entrer dans les faits la révolution juridique qu'avait constituée en 1950 l'introduction du droit de recours individuel, pierre de touche de la protection des droits de la personne.)

L'Etat de droit est un édifice fragile qui se construit pierre à pierre dans la foi et la persévérance. C'est seulement hier que la peine de mort a été abolie, hier que les juridictions d'exception civiles et militaires ont disparu de notre arsenal législatif et que les droits des victimes comme ceux de la défense ont été consolidés. Je ne parlerai pas des libertés communales et départementales, des droits des travailleurs, des droits des immigrés, des garanties apportées à la liberté d'expression, des mesures contre la discrimination des femmes dans le travail. Tout ceci a été l'oeuvre du temps depuis que René Cassin s'est adressé non seulement à la France mais au monde pour en appeler à la raison des hommes.

- Rappeler encore et toujours que ces droits ne sont jamais nulle part un acquis irréversible mais qu'ils sont un combat quotidien. La trop facile magie des références aux "droits de l'homme" ne saurait escamoter la dure leçon de choses que chaque époque nous administre à sa manière. René Cassin aimait à rappeler que jamais "la traite des nègres n'avait été aussi intense qu'au Siècle des Lumières". Chacun sait que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, dont nous sommes justement fiers, n'a pas supprimé, ni atténué la loi de la honte que fut le "code noir". Cette codification de l'esclavage au sein de l'empire français promulguée par Louis XIV et qui ne sera abolie qu'en 1848 après une courte suspension de huit années, entre 1794 et 1802.

- "Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". Certes, mais derrière le principe il y eut longtemps le travail des enfants, l'asservissement de la femme, la répression ouvrière, l'oppression coloniale, l'accaparement du savoir, des moyens de produire, le laissez faire face à la faim dans le monde.

- Cette énumération, mesdames et messieurs, je la tire de la pensée écrite ou parlée de René

Cassin. On ne peut en cet instant solennel célébrer sa mémoire sans célébrer aussi les raisons de sa lutte et celles de ses espoirs.

- Ténacité, intransigeance, modestie, ses vertus furent celles d'un homme libre, fidèle à une certaine idée de la France et de la fraternité humaine. Ce "Fantassin des droits de l'homme" comme il aimait à s'appeler, a creusé dans son siècle un sillon que nul ne pourra sans péril laisser se refermer. Parce que cet homme n'appartient à personne, il mérite, exige l'hommage de tous. Ce ne sont pas seulement les juristes, ou les diplomates, les anciens combattants, les juifs de France, les fidèles du général de Gaulle ou les adeptes de Jaurès qui peuvent à travers lui se sentir aujourd'hui à l'honneur.

- Je me tourne vers vous, madame, dont j'imagine la grave émotion en cet instant, vous qui avez accompagné tant d'espoirs et aussi tant de peines. Je me tourne vers vous comme je me tourne vers ses amis, ceux de René Cassin, ses amis et ses familiers et je leur dis comme à tous les Français, c'est de la France tout entière, celle d'hier et celle de demain, que René Cassin a bien mérité.\